

# CIRCULAIRE FINANCIÈRE GÉNÉRALE 2023/2024

*Circulaire adoptée par le Comité Exécutif en date du 05/06/2023*

*Applicable à partir du 01/09/2023*

## PRINCIPES ET PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

D'une manière générale, le remboursement de frais s'applique aux frais qui sont engagés par les membres de la fédération (Salarié, Cadres Techniques Sportifs, Élus, Arbitres, Juges-Arbitres...) uniquement dans le cadre des déplacements et missions fédérales qui leur sont confiées.

Les missions confiées le sont sur la base des convocations, feuilles de route, lettre/ordre de mission, désignation ou représentation au titre de la Fédération précisant les jours et horaires de début et de fin de mission.

Les personnes ainsi désignées peuvent donc engager des dépenses au titre de la Fédération selon la procédure suivante :

### 1- Engagement de dépenses

- Dépenses inférieures à 1500€ = Dépenses engagées par la personne missionnée en accord avec le responsable du budget concerné (voir tableau page 5) et contrôle de la dépense à posteriori ;
- Dépenses supérieures à 1500€ = Validation de la Commission Financière à obtenir avant l'engagement de la dépense (mail à envoyer à [tresorier@ffsquash.com](mailto:tresorier@ffsquash.com)) avec dans la mesure du possible prise en charge du paiement par la Fédération (Carte Bancaire ou Virement Bancaire sous 48 heures) ;
- Possibilité de demande d'avance de frais à l'initiative de la personne en charge de la mission (mail à envoyer à [tresorier@ffsquash.com](mailto:tresorier@ffsquash.com))

### 2- À propos des dépenses

- Seuls les justificatifs officiels et factures lisibles (pas de copie de mail, pas de ticket de Carte Bancaire) pourront être pris en compte.
- Les justificatifs et factures devront être libellés à l'ordre de la F.F.Squash et indiquer le nom de la personne.

### 3- Réalisation et envoi de la note de frais

- Sur Cleemy pour les permanent-e-s de la fédération (bien préciser la date exacte de la dépense, la nature et l'analytique)
- Par papier pour les autres (joindre les justificatifs de paiement)

Les notes de frais sont à adresser **dans un délai maximum de 15 jours** après la dépense au responsable du budget concerné via l'application Cleemy ou via formulaire papier. **Au-delà de ce délai, la Fédération ne traitera pas la note de frais, elle sera renvoyée au demandeur.**

#### 4- Validation par le responsable du budget concerné

- Vérification et validation de la dépense par le responsable du budget concerné ;
- Celui-ci indique ou vérifie le code analytique correspondant à la dépense ;
- Envoi de la note de frais à la Commission Financière.

#### 5- Contrôle et validation/refus de la note de frais par la Commission financière

- Vérification de la note de frais ;
- Demande éventuelle de pièces justificatives complémentaires avant validation/refus de la note de frais.

#### 6- Paiement par le service comptabilité

- Émission de l'ordre de virement.

## LES CONTACTS

PERSONNES À CONTACTER		
Responsables Budgétaire	Philippe BOSSON	<a href="mailto:philippebosson@ffsquash.com">philippebosson@ffsquash.com</a>
	Guillaume COSTE	<a href="mailto:guillaumecoste@ffsquash.com">guillaumecoste@ffsquash.com</a>
	Lucas VAUZELLE	<a href="mailto:lucasvauzelle@ffsquash.com">lucasvauzelle@ffsquash.com</a>
	Malcolm TULLIS	<a href="mailto:malcolmtullis@ffsquash.com">malcolmtullis@ffsquash.com</a>
	Yann MENEGAUX	<a href="mailto:yannmenegaux@ffsquash.com">yannmenegaux@ffsquash.com</a>
	Renan LAVIGNE	<a href="mailto:renanlavigne@ffsquash.com">renanlavigne@ffsquash.com</a>
	Philippe SIGNORET	<a href="mailto:philippesignoret@ffsquash.com">philippesignoret@ffsquash.com</a>
	Nicolas SAJAT	<a href="mailto:nicolassajat@ffsquash.com">nicolassajat@ffsquash.com</a>
	Marine TESTE	<a href="mailto:marineteste@ffsquash.com">marineteste@ffsquash.com</a>
	Commission Financière	Éric LECLERC
Comptabilité	Valérie GUYHOT	<a href="mailto:comptabilite@ffsquash.com">comptabilite@ffsquash.com</a>

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RESPONSABILITÉS

SECTEURS	SOUS-SECTEURS	RESPONSABLE(S) BUDGET	CONTRÔLE	PAIEMENT
Secteur administratif et financier	---	P. BOSSON	<b>Commission Financière</b> ▼ E. LECLERC T. DE CONTET P. BOSSON	<b>Comptabilité</b> ▼ V. GUYHOT
Secteur Clubs, équipements	Marketplace	P. BOSSON G. COSTE		
Secteur Jeunes	---	L. VAUZELLE N. SAJAT		
Secteur Adultes	---	L. VAUZELLE		
Secteur Performance	Collectif France Jeunes U11/U13/U15	M. TULLIS		
	Pôle Espoir et Équipe de France Juniors	Y. MENEGAUX		
	Pole France Aix et Équipe de France Masculine	R. LAVIGNE		
	Pole France Créteil et Équipe de France Féminine	P. SIGNORET		
Secteur Formation	---	N. SAJAT		
Secteur Professionnalisation	---	G. COSTE		
Secteur Influence	Evènementiel	M. TESTE L. VAUZELLE F. LECOMTE		
	Lobbying	P. BOSSON		
	Marque Squash	M. TESTE		

**Julien MULLER**  
Président



**Eric LECLERC**  
Trésorier



**Thierry DE CONTET**  
Secrétaire Général



## TYPE DE DÉPENSES PRISES EN CHARGE & BARÈMES DE REMBOURSEMENT

### 1- Transports

Il est préconisé de privilégier dans la mesure du possible le déplacement en train au tarif de la 2<sup>nd</sup>e classe.

#### ➔ Train

- ✍ Remboursement sur la base du Tarif SNCF 2<sup>nd</sup>e classe (ou 1<sup>ère</sup> classe si tarif identique à la 2<sup>nd</sup>e classe, dans ce cas, joindre une copie écran) ;

#### ➔ Avion

- ✍ Remboursement sur présentation de justificatifs originaux (billets ou facture) ;
- ✍ Assurance annulation billets à étudier en fonction des circonstances ;
- ✍ Pour toute commande de billets d'avion supérieure à 1000 €, obligation de passer par la Fédération, paiement (Carte Bancaire, virement)

#### ➔ Véhicule personnel

- ✍ Privilégier le co-voiturage ;
- ✍ Remboursement (distance A/R kilométrage le plus rapide sur Cleemy) du point départ au point d'arrivée uniquement. Les kilomètres complémentaires ne sont pas remboursés ;
- ✍ En cas de co-voiturage, Indiquer les noms des passagers et leur mission, sur la note de frais ;
- ✍ Les factures de péages sont à ajouter à la note de frais ;
- ✍ Les factures de carburant ne sont pas remboursées.

NOMBRE	DÉPLACEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE A/R
1 Personne	0,308 €/kilomètre
2 personnes et +	0,408 €/kilomètre

#### ➔ Véhicule de location

- ✍ Cas exceptionnel à soumettre en amont pour autorisation à la commission financière ([tresorier@ffsquash.com](mailto:tresorier@ffsquash.com)) ;
- ✍ Pièce justificative à fournir : copie de la facture de location ;
- ✍ Remboursement des factures de carburant et de péages dans le cadre de l'utilisation du véhicule.

#### ➔ Métro/Bus/Tramway

- ✍ Remboursement des tickets utilisés.

#### ↳ Taxi/VTC

- ↳ Taxi/Uber : Utilisation possible uniquement en cas de transport de charges lourdes et encombrantes ou autorisation de la commission financière ([tresorier@ffsquash.com](mailto:tresorier@ffsquash.com)) ;
- ↳ Dépenses plafonnées à 50 € par trajet, pas de prise en charge des pourboires.

#### ↳ Parking

- ↳ Remboursement sur présentation de justificatifs originaux plafonné à 50 € quel que soit le nombre de jours.

## 2- Restauration

- ↳ Remboursement des frais de restauration selon les barèmes indiqués ci-dessous ;
- ↳ En cas de dépassement, le remboursement sera plafonné au montant maximum autorisé ;
- ↳ Seuls le Président, le Secrétaire Général, le Trésorier et le Directeur Technique National sont habilités à convier des personnes dont l'invitation est de nature à favoriser le développement ou le rayonnement de la F.F.Squash. À titre exceptionnel et motivé, d'autres élus et collaborateurs peuvent inviter des personnes dans les mêmes conditions, sur autorisation des personnes précédemment citées. Les noms des personnes invitées doivent absolument être précisés sur la note de frais ;
- ↳ La prise en charge de courses alimentaires (en lieu et place d'une restauration classique) sera étudiée au cas par cas par la Commission Financière.

LIEU	TYPE DE REPAS	MONTANT MAXIMAL/PERSONNE
France	Petit-Déjeuner (à l'hôtel)	10 €
	Déjeuner / Diner	20 €
Étranger	Petit-Déjeuner (à l'hôtel)	12 €
	Déjeuner / Diner	25 €

## 3- Hébergement

- ↳ Remboursement des frais d'hébergement selon les barèmes indiqués ci-dessous ;
- ↳ En cas de dépassement, le remboursement sera plafonné au montant max autorisé ;
- ↳ Dans le cadre des compétitions se déroulant en France ou à l'étranger, il est recommandé d'utiliser les hébergements partenaires avec lesquels des tarifs sont négociés. Si l'hôtel proposé dépasse le barème autorisé, autorisation de dépense à solliciter en amont auprès de la commission financière ([tresorier@ffsquash.com](mailto:tresorier@ffsquash.com))

LIEU	MONTANT MAXIMAL/PERSONNE
Nuitée en France	90 €
Nuitée à l'étranger	125 €

#### 4- Sélections et stages Équipes de France

- ↗ La prise en charge des frais dans le cadre des sélections et stages Équipes de France est définie dans les convocations envoyées aux personnes sélectionnées ;
- ↗ De manière générale, les dépenses effectuées dans le cadre de stages et sélection Équipes de France seront validées au cas par cas et doivent s'inscrire dans le respect du budget défini et dans la mesure du possible dans le respect des barèmes de prise en charge des frais indiqués ;
- ↗ La justification des dépenses effectuées est sous la responsabilité du responsable désigné du collectif.

#### 5- Matériel et fournitures diverses

- ↗ La prise en charge des matériels et fournitures diverses sera étudiée au cas par cas ;
- ↗ Pour les dépenses de plus de 1500 €, il est obligatoire de passer au préalable par la F.F.Squash paiement (Carte Bancaire, virement) ;
- ↗ Les justificatifs et factures devront être libellés à l'ordre de la F.F.Squash + Nom de la personne ayant pris en charge le règlement de la facture.

## INDEMNITES DU CORPS ARBITRAL

Les indemnisations forfaitaires ou journalières accordées aux Arbitres et Juges-Arbitres sont indiquées ci-dessous en fonction du type d'épreuves.

### 1. Indemnités des officiels lors des différents championnats de France

Les compétitions requièrent un certain nombre d'Officiels pour leurs bons déroulements. La Commission Nationale des Officiels désignera le nombre d'Officiels dans le temps requis et suivants ses critères de sélection :

Compétitions	Durée	Arbitres Fédéraux	Arbitres Jeunes	Indemnités Arbitres	Juges Arbitres	Indemnités Juges-Arbitres
Qualifications France Élite	2 jours ½	2	0	Forfait 250 €	1	Forfait 250 €
France Élite Série 1+ France Équipe de Ligue Jeunes <sup>1</sup>	4 jours	6	0	100 € / jour de présence	1	100 € / jour de présence
France Série 2	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France Série 3	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France Série 4	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France Série 5	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France U23	2 jours ½	2	0	Forfait 250 €	1	Forfait 250 €
France Universitaire	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France U11, U13, U15, U17 & U19	3 jours ½	4	4	Forfait 350 €	3 à 4 <sup>2</sup>	Forfait 350 €
France Équipe de Ligue Jeunes <sup>3</sup>	3 jours	0	0	-	1	Forfait 300 €
France Équipe de Club Jeunes	3 jours	0	0	-	2	Forfait 300 €
France Individuels Vétérans	3 jours ½	0	0	-	3 à 4 <sup>2</sup>	Forfait 350 €
France Équipes Vétérans	3 jours	0	0	-	1	Forfait 300 €
France Équipes Entreprises	3 jours	0	0	-	1	Forfait 300 €
Play off N1, N2, N3	2 jours ½	6	0	Forfait 250 €	2	Forfait 250 €
Play off Équipes Championnes de Ligue	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €



Particularités :

<sup>1</sup> Lorsque plusieurs compétitions ont lieu dans le même lieu et aux mêmes dates, les indemnités forfaitaires ne peuvent se cumuler.

<sup>2</sup> En fonction du nombre de lieux accueillant la compétition, le nombre de Juges-Arbitres convoqués sera défini par le Secteur concerné.

<sup>3</sup> Si le Juge-Arbitre de la compétition est différent du Juge-Arbitre du Championnat de France Elite.

Des Arbitres régionaux doivent obligatoirement être désignés par la Ligue et/ou l'Association Sportive/Club Hôte afin d'assurer l'arbitrage des matchs durant un Championnat de France.

Les indemnités dues à ces Arbitres régionaux devront être identiques à celles allouées aux Arbitres Fédéraux.

## 2. Préconisations de la prise en charge des indemnités des Officiels (Hors Championnat de France)

Les compétitions requièrent un certain nombre d'Officiels pour leurs bons déroulements. La Commission Nationale des Officiels préconise de les indemniser sur la base du barème suivant :

Compétition	Tournoi interne	Tournoi d'un jour et Journée de Championnat de France par équipes	Tournoi régional sur 2 jours	Tournoi régional sur 3 jours	Tournoi Jeune ou Tournoi Vétéran	Championnat Départemental ou de Ligue	Championnat Départemental ou de Ligue Jeune ou de Ligue Vétéran	Tournoi National	PSA
<b>ARBITRES</b> Niveau de compétence minimum	A1	A1	A1	A1	A2	A1	A2	A2	AF
<b>JUGES-ARBITRES</b> Niveau de compétence minimum	JA1	JA1	JA1	JA1	JA2	JA1	JA2	JA2	JA2
<b>Indemnisation forfaitaire</b>	75 €	100 €	125 €	175 €	175 €	175 €	175 €	200 €	100 € par jour de présence

## ATTRIBUTION D'UNE BOURSE FEDERALE POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dans le cadre de l'accompagnement à l'organisation des différents championnats de France, la Fédération s'engage à attribuer une bourse fédérale aux Associations sportives / clubs hôtes.

Celle-ci est définie comme suit :

Compétitions	Bourse Fédérale
Qualifications France Élite	750 €
France Élite Série 1+ France Équipe de Ligue Jeunes	2800 €
France Série 2	250 €
France Série 3	250 €
France Série 4	250 €
France Série 5	250 €
France U23	750 €
France Universitaire	250 €
France U11, U13, U15, U17 & U19	4200 €
France Équipe de Ligue Jeunes	300 €
France Équipe de Club Jeunes	600 €
France Individuels Vétérans	1400 €
France Équipes Vétérans	300 €
France Équipes Entreprises	300 €
Play off N1, N2, N3	2000 €
Play off Équipes Championnes de Ligue	250 €